

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUADELOUPE ET SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains Territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité Neurologie
Avis favorable
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	M. BANGOURA	Ousmane
2	M. KONATE	Mamady

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 18 DEC. 2023

 Le Directeur Général


Patrice RENIA
Directeur de la Démographie
et Accompagnement
des Professionnels de la Santé